



USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
site internet : www.ufe-cfdt.org

Compte-rendu du groupe de travail du 11 mars 2008 sur les risques professionnels des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire

Présents pour l'administration : S. COUINET (présidente de la réunion, adjointe du chef de bureau « organisation de travail et prévention »), F. MORIN S. DUBAIL (DSCR), G. ANTOINE (inspecteur hygiène et sécurité région PACA), G. LUCAS P. HERNIOU (médecins prévention)

Pour le CFDT : M. GADOUD (IPCSR), A. GICQUERE (IPCSR), A. CHAUDRON (IPCSR), C. CAILLE-ROUCOUX (ASP DIR Centre Est), I. GILLET (USE/ CFDT), P. GROSROYAT (USE/ CFDT).

FO, CGT.

Au préalable, la CFDT a fait la déclaration suivante :

Lors de la séance du CCHS du 27 septembre 2006, les représentants CFDT ont alerté l'administration sur les mauvaises conditions de travail, particulièrement d'hygiène et de sécurité, des inspecteurs et inspectrices du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

A l'issue de cette réunion, l'administration s'est engagée à :

- établir un recensement exhaustif des conditions de travail de ces agents,
- attirer l'attention des DDE sur cette catégorie de personnels,
- constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet, en lien avec la DSCR.

A ce jour, qu'en est-il de ces engagements ? L'absence de documents préparatoires à ce groupe de travail nous laisse dubitatifs...

Nous posons la question des objectifs et de la finalité de ce groupe de travail.

De nombreux inspecteurs et inspectrices continuent à travailler sur un bout de trottoir, sans aucune structure adaptée, que ce soit pour exercer leurs tâches, ou recevoir les candidats dans des conditions dignes du service public.

La CFDT rappelle que cette absence de structure ne leur permet, ni d'assurer leurs missions dans les conditions élémentaires d'hygiène et de sécurité, ni une égalité de traitement entre les candidats d'un centre à un autre.

Afin de nous permettre de travailler efficacement, nous demandons :

- un état des lieux des conditions de travail des IPCSR dans les DDE (comme l'administration s'y était engagée en 2006),
- un recensement des points de départ des examens du permis de conduire,
- une étude sur les pathologies liées au métier d'IPCSR, en lien avec les médecins de prévention,

- l'intégration dans les documents uniques des DDE de l'identification et l'évaluation des risques professionnels des activités des IPCSR,
- un état des moyens spécifiques alloués aux services pour l'amélioration des conditions de travail des ces agents (et leur évolution).

La CFDT revendique au minimum l'application du Code du travail aux Inspecteurs et inspectrices, ainsi que des mesures concrètes et immédiates d'amélioration de leurs conditions de travail et d'accueil des candidats.

□□□□

La CFDT dénonce l'absence de document préparatoire à cette réunion !!!

La réponse de l'administration, qui indique qu'elle attendait cette réunion pour établir un questionnaire d'enquête à destination des DDE sur les conditions de travail des IPCSR, confirme notre sentiment que rien n'a été fait depuis 2006.

La DSCR avoue sa méconnaissance du terrain, et les conditions dans lesquelles les inspecteurs et inspectrices effectuent leur mission. Nous nous étonnons également de l'absence d'animateur sécurité et prévention, alors qu'ils animent la politique de prévention du ministère. Ils participent également à l'évaluation des risques professionnels dans les documents uniques.

A notre interrogation sur la finalité de ce groupe de travail, la DGPA/AS répond que le but est d'améliorer les conditions de travail des IPCSR.

Après un échange verbal entre la DSCR et la DGPA/AS se rejetant respectivement la responsabilité du manque de préparation (lié selon elles à une charge de travail trop importante), La DGPA/AS a essayé de diriger les travaux sur le « risque agression » comme base de travail (le seul document dont elle disposait).

Pour la CFDT, le « risque agression » n'est pas le facteur adéquat pour identifier les risques des inspecteurs car l'agression n'est qu'une conséquence des mauvaises conditions de travail.

Avec le médecin de prévention, nous avons recadré le débat et demander l'élaboration d'un référentiel permettant d'évaluer les conditions de travail des inspecteurs et inspectrices.

Il a donc été décidé :

- de transmettre aux organisations syndicales tous les documents sur le sujets dont disposent la DSCR et la DGPA/AS
- d'établir un projet référentiel qui sera amendé par les organisations syndicales et qui servira de base au questionnaire envoyé dans les services.

Ce questionnaire sera validé à la prochaine réunion, le 23 mai 2008, et envoyé rapidement aux DDE, accompagné d'une note aux DDE rappelant leurs obligations (d'employeurs) en matière d'évaluation des risques, de prévention, et d'hygiène et sécurité.

Une prochaine réunion est d'ores et déjà programmée le 30 juin 2008 pour évaluer les réponses.

A suivre.....